



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Developpement des regions

Question écrite n° 44411

Texte de la question

M. Bernard de Froment souhaiterait connaitre la position de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur l'evolution du Schema de developpement de l'espace communautaire - Initiative Interreg II C - qui ne prendrait plus en compte la specificite du Massif central. Il s'etonne de ces tentatives de gommer cette entite et regrette cette attitude de la part des services de l'Union europeenne.

Texte de la réponse

Les autorites francaises ont marque leur profond interet pour l'initiative communautaire INTERREG II C. Elles sont particulierement attachees au caractere experimental aux objectifs de cette nouvelle action de cooperation transfrontaliere qui constituera par ailleurs une contribution utile aux travaux menes sur le schema de developpement de l'espace communautaire (SDEC). Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a souhaite que l'ensemble des regions francaises puisse prendre part a cette action. A ce titre, de fevrier a juillet, une concertation etroite a ete engagee par la DATAR avec les responsables regionaux (prefectures et conseils regionaux) pour identifier les souhaits et les interventions possibles des regions. A la suite de cette reflexion, la France a fait connaitre a la Commission europeenne, le 4 juillet dernier, les cinq espaces de cooperation auxquels elle envisage de participer. L'un des ces espaces est la « diagonale continentale » au sein de laquelle figure bien entendu la region Auvergne. Les modalites exactes de la participation de cette region, comme de celle des autres regions concernees, font actuellement l'objet de discussions avec nos partenaires espagnol et portugais.

Données clés

Auteur : [M. de Froment Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44411

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5596

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6277